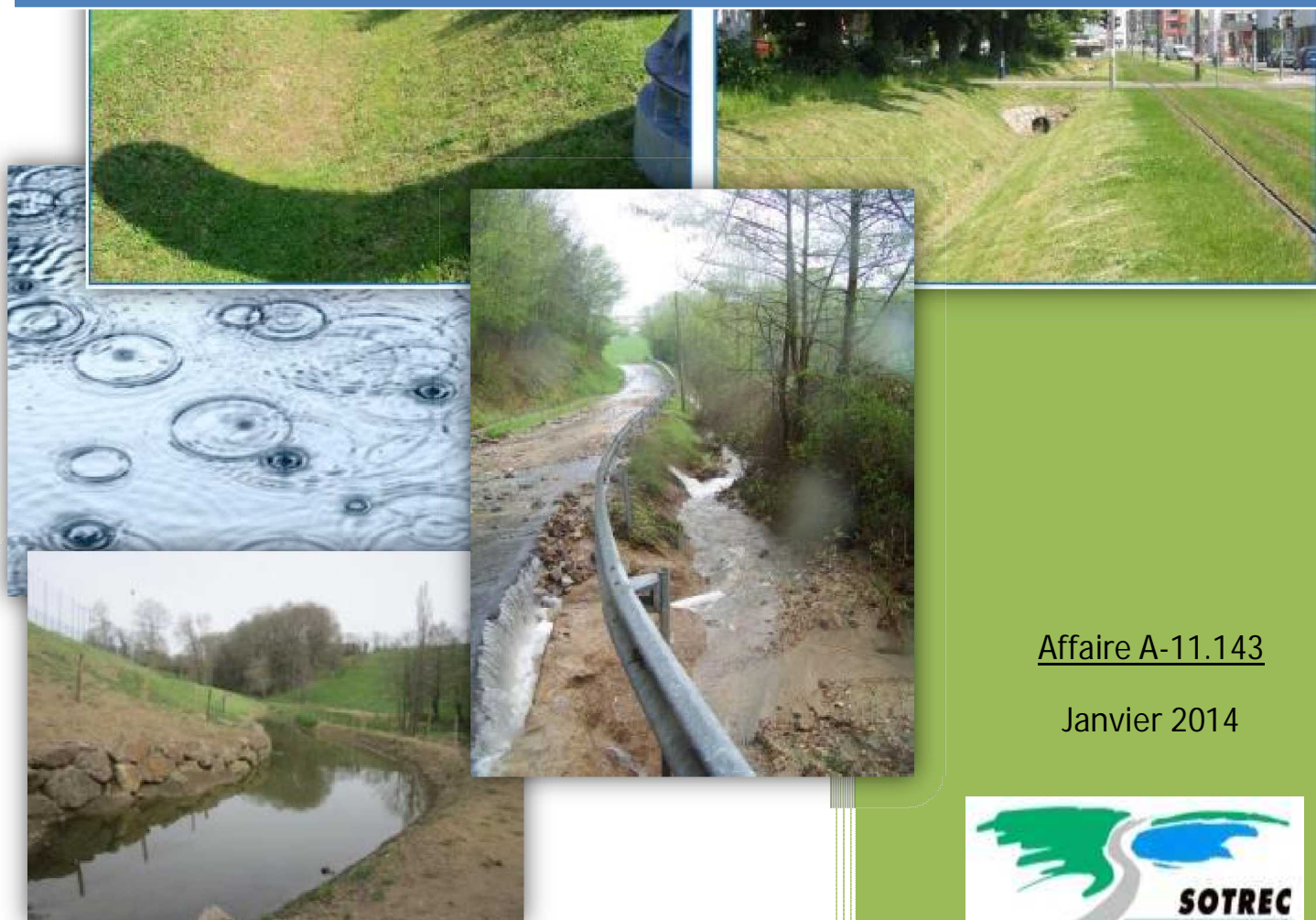




COMMUNE D'AVEIZIEUX



# ZONAGE PLUVIAL : INVENTAIRE DES REJETS PLUVIAUX-Annexe 4



Affaire A-11.143

Janvier 2014



## A. GENERALITES

Dans le cadre du rapport de Zonage d'Assainissement Pluvial, il est présenté ci-après la liste des rejets pluviaux existants sur la commune.

Une déclaration d'antériorité a été réalisée en 2011 par le Bureau Geolis. Celle-ci ne reprenait pas les rejets des déversoirs d'orage. Depuis, certains travaux de mise en séparatif du réseau ou de déviation d'eaux claires ont nécessité la création de nouveaux rejets.

## B. REJETS DECLARES PAR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ANTERIORITE DE 2011

Rejet n°1 : Rejet de la salle polyvalente et du nouveau terrain de football

Rejet n° 2 : Rejet de la zone artisanale du Bouchet du Haut et lotissement « les Charmilles »

Rejet n°3 : Rejet du cimetière et du lotissement « Domaine du Verjollat » (et les eaux pluviales de la rue du Verjollat où un réseau séparatif est en projet)

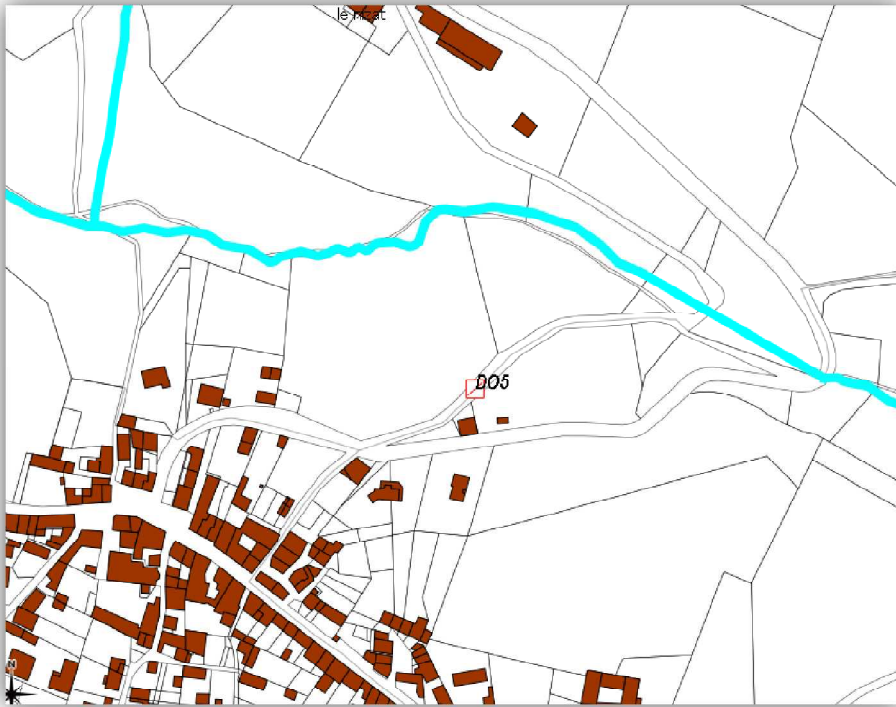
Rejet n°4 : Rejet du lotissement de maisons individuelles « Le Chirat »

## C. REJETS DES DEVERSOIRS D'ORAGE

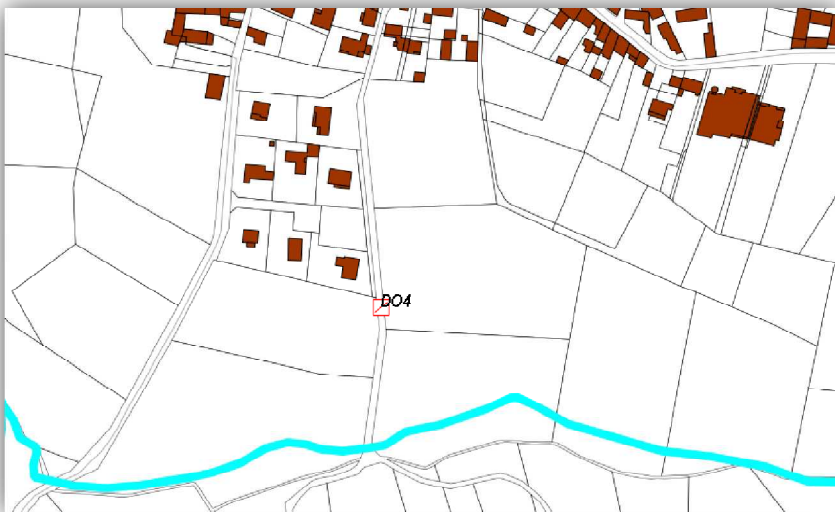
Rejet n°5, 6 et 7 : Rejet des DO 1, DO2 et DO3 situés à proximité de la station d'épuration



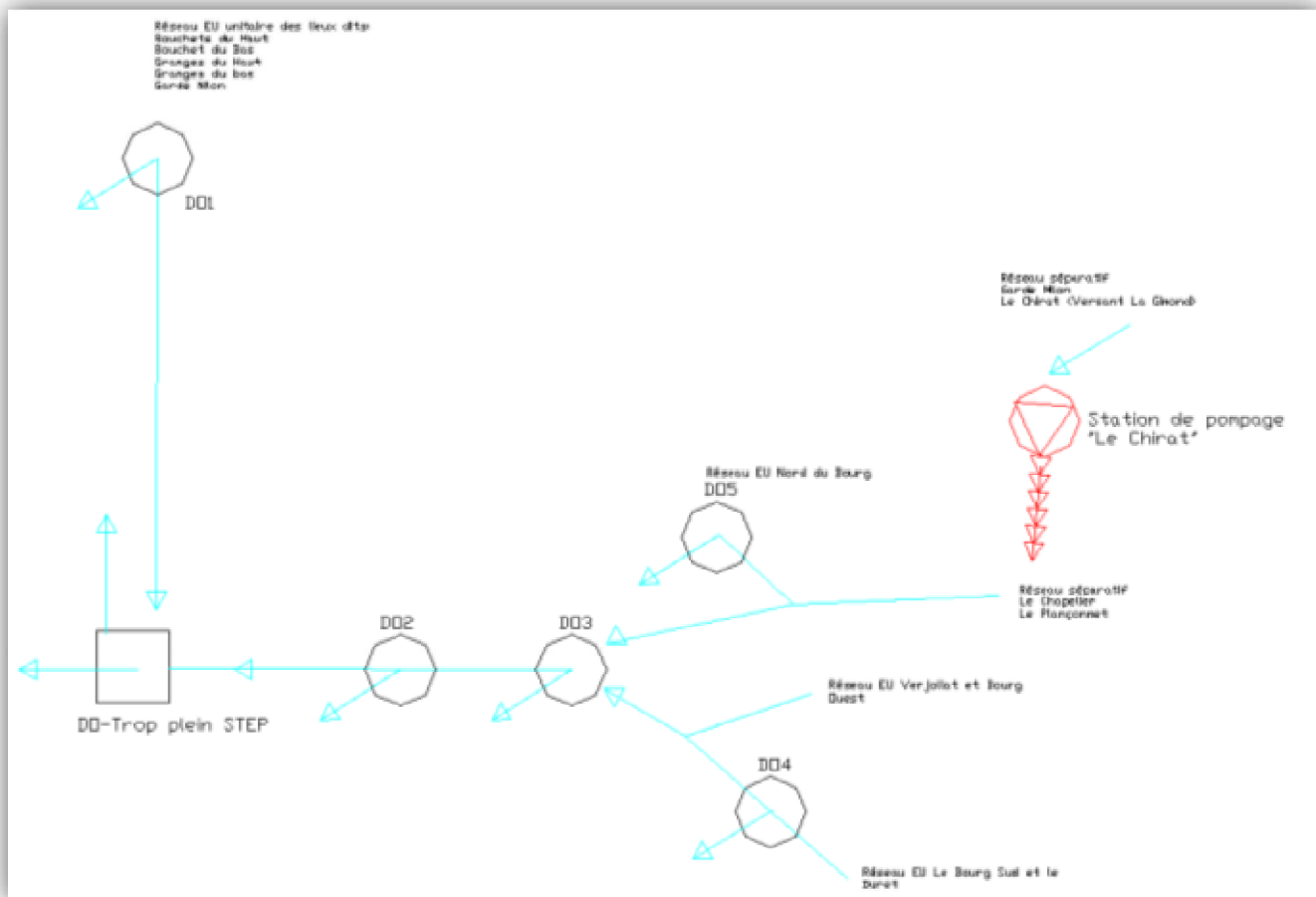
Rejet n°8 : Rejet du DO 5 au Nord du Bourg



Rejet n°9 : Rejet du DO 4 au sud du Bourg

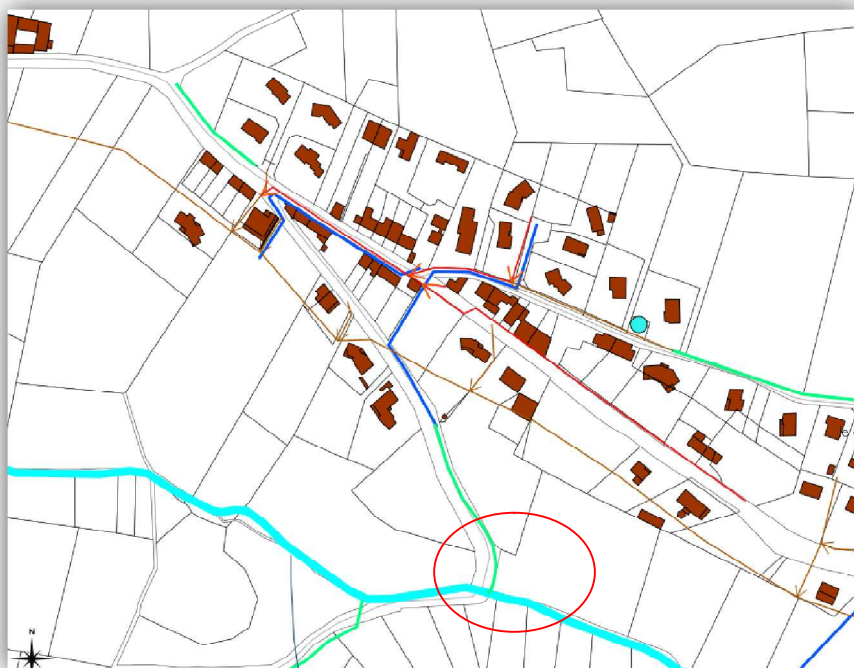


Synoptique de fonctionnement du réseau de collecte et des déversoirs d'orage :



### D. AUTRES REJETS A DECLARER

Rejets n°10 et 11 : rejet EP du nouveau réseau séparatif du lot dit « le Duret ».



Rejet n°12 : déviation des eaux du fossé de la RD11 au Duret

